

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

DELIBERATION N°2022.00319

DISPOSITIF D'APPEL D'OFFRE GLOBALISE POUR LES EMPRUNTS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN, CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE POSTALE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 53
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de voix : 58

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT

RECU EN PREFECTURE

Le 19 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220707-D20220031910

Date de mise en ligne : 19 juillet 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Marc CHAVANNE, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Christian SERVANT, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 JUILLET 2022

DISPOSITIF D'APPEL D'OFFRE GLOBALISE POUR LES EMPRUNTS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN, CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE POSTALE

Afin de pallier les conséquences de la crise sanitaire et économique hors du commun, liée à l'épidémie de Covid 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure destiné à soutenir la reprise économique et dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Ce dernier a été adopté par délibération du Conseil métropolitain du 25 mars 2021.

Il comprend, notamment, un soutien financier à l'investissement des communes de 53 millions d'euros :

- pour participer au développement du territoire et au bénéfice des habitants,
- affectés à des projets d'équipements des communes.

Par la mise en place d'un mécanisme de fonds de concours à destination des communes du territoire pour la période 2021-2023, c'est un véritable « booster » de l'économie au sein du territoire qui s'inscrit dans les objectifs suivants :

- impliquer les communes dans la relance du territoire,
- soutenir les actions qui entrent dans le cadre de la relance du territoire,
- respecter les clauses d'insertion et de développement durable,
- développer l'attractivité des communes et le soutien aux populations.

Afin d'accompagner toutes les communes du territoire dans leurs projets d'investissements, il est proposé de mettre en place un dispositif d'ingénierie financière.

Ce dispositif consiste à lancer un appel d'offres globalisé avec la possibilité d'une à deux consultations par an, jusqu' au 31 décembre 2023, regroupant les besoins de financement de l'ensemble des communes de Saint-Etienne Métropole.

Saint-Etienne Métropole a sollicité ses partenaires bancaires habituels pour la mise en place de ce projet.

La Banque postale souhaite participer activement à la réalisation des objectifs du plan de relance et a proposé la conclusion d'une convention de partenariat à Saint-Etienne Métropole.

La présente convention de partenariat définit les conditions d'interventions spécifiques de la Banque postale pour répondre à l'appel d'offre globalisé.

Cette convention, présentée en annexe, définit :

- les conditions de taux,
- les caractéristiques et modalités d'accord des crédits proposés,

- les montants minimums à souscrire, soit 40 000 € pour les financements moyen long terme classiques et 400 000 € pour les prêts « Verts ».

La Banque postale fera bénéficier les communes de ses expertises (diffusion d'études sur les finances locales, présentation annuelle d'une étude du territoire métropolitain et de la plateforme de financement participatif).

Elle définit les moyens de communications utilisés pour la promotion de ce partenariat.

Cette convention pluriannuelle prend effet à la date de signature et jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de partenariat pluriannuelle avec La Banque Postale ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU